

Décision

Générale

colonial

Décision n° 345 concernant les services d'Etat.

n° 345

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 25 mai 1960 la démission de son emploi offerte par Mme Charbonnier Andrée, secrétaire-sténodactylosraphe auxiliaire en service à la Marine Marchande. Mme Charbonnier qui réunira 2 ans 24 jours de services effectifs aura droit à : — à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 82 jours de salaire ; — et à l'indemnité prévue par l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955.